



Appel à projet Politique de la Ville 2017 sur Grand Poitiers Du 13 décembre 2017 au 9 février 2018

AXE : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Sur l'ensemble des grands enjeux du contrat de ville, l'appel à projet vient consolider et compléter les engagements des partenaires signataires du contrat de ville. Le développement économique et l'accès à l'emploi constituent un des trois piliers des contrats de ville 2015 – 2020. Cet axe se décline en orientations stratégiques, objectifs opérationnels et plan d'actions. La réponse du porteur de projet devra s'intégrer dans ce cadre et s'adresser en direction des habitants des quartiers prioritaires (QPV).

- Orientations stratégiques :

- ✓ favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des habitants des QPV
- ✓ Renforcer l'attractivité économique des territoires.
- ✓ soutenir la création d'entreprises et de micro-entreprises

- Objectifs opérationnels :

- ✓ Accompagner les publics en difficultés vers une démarche d'insertion professionnelle, et vers les dispositifs de droit commun,
- ✓ Soutenir les actions d'insertion professionnelle,
- ✓ Développer l'attractivité économique des quartiers

- Plan d'actions :

- ✓ Organiser des points d'information sur l'emploi pour les habitants,
- ✓ Assurer une offre de services pour l'autonomie des personnes en insertion,
- ✓ Travailler sur l'élargissement des choix professionnels notamment auprès des jeunes (stage de découverte en entreprise)
- ✓ Accès aux savoirs de base et lutte contre l'illettrisme,
- ✓ Développer des liens entre le secteur économique et celui de l'insertion. Un partenariat avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Grand Poitiers pourra être envisagé.
- ✓ Conforter les structures d'insertion par l'activité économique, en lien, notamment avec le PLIE de Grand Poitiers,
- ✓ Accès des habitants des QPV aux contrats aidés, contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, aux clauses d'insertion
- ✓ Soutenir les pôles de proximité,
- ✓ Aider à commercialisation des locaux vacants,

- ✓ Accompagner et soutenir la création et la reprise d'entreprise,
- ✓ Soutenir les actions favorisant le parrainage

- **Modalités de financement :**

Les projets, en partenariat avec le PLIE bénéficieront du soutien du Fonds Social Européen (FSE) au titre du Programme opérationnel national pour l'Emploi et l'Inclusion en métropole, axe 3. Un dossier de demande FSE devra être déposé sur le portail web « ma-demarche-fse.fr ».